

## Point sur la brucellose

03/04/2012

La brucellose a été mise en évidence dans deux nouvelles exploitations de la province de Namur. Elles avaient été bloquées suite au foyer de Namur découvert en mars dernier.

Lors du bilan sérologique, un animal était séropositif sur un total de 82 bêtes testées dans une des exploitations et deux bovins sur 162 animaux testés dans l'autre. Ces trois bovins ont donc été abattus et échantillonnés à l'abattoir, la présence de *Brucella abortus* a été confirmée chez deux bovins. Cela témoigne de l'intérêt des mesures prises par l'AFSCA dans les troupeaux de contact suite aux enquêtes épidémiologiques en vue d'éviter la dispersion de la maladie sur notre territoire.

Ces deux exploitations sont déclarées foyers et tous les animaux seront abattus. Les enquêtes épidémiologiques sont en cours pour déterminer les nouvelles exploitations de contact avec ces deux foyers.

A ce jour, un total de 423 exploitations ont été bloquées et mises sous surveillance. Il s'agit des troupeaux ayant eu un contact direct ou indirect avec une exploitation où un animal positif a été décelé. 273 troupeaux ont eu un contact avec le foyer de Namur et 150 avec le foyer de Flandre orientale.

L'Agence alimentaire a déjà reçu des résultats favorables suite au premier bilan pour 138 de ces troupeaux.

Pour ces entreprises, des mises en pâture d'animaux non-gestants pourront être autorisées. Chaque exploitation sera contactée directement par l'Unité Provinciale de contrôle dont elle dépend. Le responsable devra s'engager à faire les prises de sang du second bilan dans les 6 à 8 semaines. Les mesures seront entièrement levées si le second bilan est négatif.

L'Agence alimentaire a mis en place une surveillance nationale des exploitations bovines. 9000 échantillons de lait seront analysés dans les 15 prochains jours.

Ce matin l'AFSCA a exposé la situation à la Commission européenne et aux autres Etats membres lors d'une réunion du Comité Permanent de la Chaîne alimentaire et de la Santé Animale. Notre statut de pays indemne de brucellose n'est pas remis en cause. La situation sera réévaluée dans un mois.